



# PLANIFIQUE HORIZON

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Politique d'investissement.....	4
Certification.....	18

### Comptes annuels

Bilan actif.....	22
Bilan passif.....	23
Compte de résultat.....	24

### Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	26
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices.....	27
Règles et méthodes comptables.....	28
Evolution des capitaux propres.....	32
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	33
Ventilation de l'actif net par nature de parts.....	34
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles).....	35
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux.....	37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	38
Exposition directe sur le marché des devises.....	39
Exposition directe aux marchés de crédit.....	40
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	41
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	42
Créances et dettes : ventilation par nature.....	44
Frais de gestion, autres frais et charges.....	45
Engagements reçus et donnés.....	46
Autres informations.....	47
Détermination et ventilation des sommes distribuables.....	48
Inventaire.....	50
Inventaire des opérations à terme de devises.....	51

## PLANIFIQUE HORIZON

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part).....	52
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	54
Synthèse de l'inventaire.....	55
Informations destinées aux porteurs de parts suisses (non auditées).....	56

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

K P M G Audit

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Janvier 2024

Les banques centrales continuent d'être le principal catalyseur (haussier ou baissier) de marché. Progressivement elles abordent un cycle de baisse des taux, du moins la hausse des taux semble définitivement derrière nous. Car les données économiques pointent vers un ralentissement en Europe mais tiennent très bien aux Etats-Unis, avec des prix qui continuent de ralentir. Ainsi, les actions américaines, notamment les valeurs technologiques ont porté la hausse du marché en janvier. Les grandes capitalisations européennes ont également bien fonctionné, notamment avec les publications de résultat de LVMH et ASML, saluées par les investisseurs. A l'inverse, les valeurs environnementales et les petites et moyennes capitalisations accroissent leur retard vis-à-vis du reste de la cote. Les obligations produisent une performance légèrement positive sur le mois, après une année 2023 record.

#### Février 2024

Les marchés actions ont poursuivi leur hausse au mois de février, portés notamment par la performance du secteur de la technologie. Les bonnes publications de résultats ont été récompensées, et les bonnes nouvelles économiques continuent d'alimenter la hausse des classes d'actifs risqués. Ainsi notre exposition au marché actions est le premier contributeur de la performance du portefeuille. Les fonds avec un biais sur la technologie sont les meilleurs contributeurs à la performance du mois comme Sycomore Sustainable Tech. Certains fonds actions Europe comme Sycomore Sélection Responsable donnent également satisfaction. Enfin, sur la partie obligataire on notera la bonne performance des obligations bancaires, contrairement aux obligations d'entreprise qui reculent légèrement sur le mois.

#### Mars 2024

Les données d'activité économique ont été résilientes au mois de mars tandis que les chiffres d'inflation aux Etats-Unis montraient une pause dans la décline. De son côté, la BCE revoyait à la baisse ses perspectives d'inflation pour la zone Euro en 2024. Dans ce contexte les actions ont globalement continué de progresser, aux Etats-Unis, mais on note aussi une bonne performance de l'Europe. Il n'y pas de contributeur négatif sur le mois, et les fonds qui ressortent sont majoritairement des fonds actions croissance.

#### Avril 2024

Pour le deuxième mois consécutif, l'inflation marque une reprise aux Etats-Unis, remettant en question le narratif de la Fed sur le cycle à venir de baisse des taux. Les courbes de taux américaines et européennes se sont décalées à la hausse engendrant des performances négatives sur les obligations d'Etat comme sur l'Investment Grade. Après la forte hausse de début d'année, et face au risque d'un assouplissement monétaire plus tardif, les marchés actions se sont inscrits en baisse, les fonds croissance contribuent négativement, en particulier les valeurs technologiques où les prises de profit n'ont pas aidé en avril. Cependant les premières publications de résultats confirment la bonne tenue de l'activité. Ainsi après un mois de mars avec que des contributeurs négatifs, la consolidation d'avril fait que seuls les fonds monétaires ont été contributeurs positifs sur le mois.

#### Mai 2024

Alors que les Etats-Unis restent dans une situation dynamique avec un quasi plein-emploi, les données économiques indiquent une croissance plus forte qu'attendue en Europe. Cela maintient l'inflation à des niveaux supérieurs aux objectifs des banques centrales et diffère les attentes de baisse de taux. Si la BCE devrait être la première à commencer ce « cycle » au mois de juin, les décisions de baisses suivantes risquent de s'étaler sur une période relativement longue. Le mois de mai a également été animé par les publications de résultats dont certaines ont été fortement récompensées, à l'image de Renault ou Nvidia, détenues directement ou indirectement dans le portefeuille. Les valeurs bancaires affichent également une bonne progression sur le mois. Il est à noter que les fonds de gestion active ont globalement battu leurs indices en mai. Dans un marché sans direction franche, le stock picking a fait la différence. Notre vue reste positive pour les semaines à venir avec des données macroéconomiques qui devraient confirmer la bonne tenue de la croissance et des banques centrales en soutien, au moins dans le discours.

## Juin 2024

La dissolution de l'assemblée nationale en France a tiré les marchés européens vers le bas en juin, avec un effet encore plus important sur les petites et moyennes capitalisations. A l'inverse les actions américaines, en particulier les actions technologiques ont poursuivi leur hausse, soutenues par une dynamique de résultat favorable en plus d'un fort momentum.

Dans ce contexte, les fonds actions européennes contribuent négativement à la performance du mois, tandis que les fonds actions US viennent limiter la baisse. L'effet de la dissolution sur les taux et les fonds crédit est relativement limité. Nous pensons que l'effet du champ politique actuel sur le marché ne sera que de courte durée. Ainsi nous ne réduisons pas davantage notre exposition actions, déjà relativement prudente avant les événements de juin.

## Juillet 2024

Le ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis confirme la perspective d'un assouplissement monétaire à venir, engendrant un mouvement de baisse de l'ensemble des courbes de taux : américaines comme européennes. Cela impacte aussi les marchés actions avec une forte rotation sectorielle : baisse de la technologie et rebond des secteurs plus défensifs ainsi que des banques. Les publications de résultats ont été mitigées en Europe, en particulier dans le secteur de la consommation et du luxe où le ralentissement chinois se fait nettement sentir. Les valeurs de la technologie s'affichent en net recul (AMSL, Alphabet) malgré des publications en ligne avec les attentes ; le secteur de la santé et les Telecom réalisent à l'inverse de bonnes performances après leurs publications.

## Aout 2024

La confirmation du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis a permis au président de la Fed, lors son discours à Jackson Hole, de brosse les grandes lignes de la séquence de début de baisse des taux à venir. Après un épisode de forte volatilité en début de mois, cela a favorisé la remontée des marchés. Les spreads de crédit ont terminé le mois sur les niveaux les plus bas, après avoir connu un fort écartement durant les premiers jours, accentué par la faible liquidité du marché. Néanmoins, la baisse des valeurs technologiques n'a pas été totalement récupérée sur le mois ce qui en fait un des principaux détracteurs de performance sur le mois.

## Septembre 2024

Avec une baisse de 50 points de base de son taux directeur, la Fed a envoyé un message fort pour démarrer son cycle de baisse des taux. De la même manière, la BCE a également abaissé son taux directeur, les perspectives de poursuite de la baisse de l'inflation donnant des marges de manœuvres. Les données économiques ont été plus hétérogènes, en particulier en Europe où elles indiquent un net ralentissement. Par ailleurs, la situation politique en France et le sujet du dérapage du déficit nous amènent à une certaine prudence. Enfin, la faiblesse de la croissance en Chine et les difficultés du secteur immobilier ont poussé les autorités à prendre une série de mesures ; dont on peut douter de la capacité à inverser la situation.

## Octobre 2024

La perspective d'une élection américaine particulièrement serrée, avec une remontée au cours des dernières semaines de la probabilité d'une victoire de Donald Trump a eu un fort impact sur les taux américains. En effet, le programme politique du candidat républicain, avec la mise en place de taxes élevées à l'importation, fait peser un risque inflationniste supérieur. Les taux de la zone Euro, après avoir fortement reculé au cours des 4 derniers mois, ont marqué une pause. Dans cet environnement anticipé de tarifs élevés et d'inflation, l'or a affiché une performance très élevée sur le mois. Les actions américaines ont poursuivi leur progression. A l'inverse, les actions européennes et les actions chinoises, plus touchées par de potentiels tarifs douaniers, ont accusé le coup en octobre, en particulier les actions françaises.

## Novembre 2024

Les taux souverains de la zone euro refluent du fait des anticipations de baisse de taux de la BCE en 2025, tandis que les taux longs US reviennent à leur niveau de fin octobre vers 4.25%, après avoir touché 4.5% au cours du mois de novembre. Après un stress croissant sur la politique française, la prime de risque sur le taux français reflue sur la seconde partie du mois. Les spreads de crédit baissent sur le HY. Sur la poche actions, les actions européennes coutent relativement aux actions américaines pour lesquelles le momentum positif se poursuit avec l'élection de D.Trump. Dans cet environnement, les premiers contributeurs de la performance sont les fonds actions US et les fonds crédit, alors que les fonds actions européennes sont stables. Les fonds petites et moyennes capitalisations ainsi que les actions émergentes reculent légèrement sur le mois.

# PLANIFIQUE HORIZON

## Décembre 2024

Après avoir commencé la première partie du mois en hausse, le marché s'est sensiblement retourné à la baisse sur la 2<sup>e</sup> partie de décembre dans de faibles volumes. La dernière conférence de la FED a douché les attentes des investisseurs qui espéraient un rallye de fin d'année, Jérôme Powell n'envisageant plus que deux baisses de taux seulement en 2025, contre 4 attendues par le marché. Cela a fait repartir les taux à la hausse et les actions à la baisse. Le S&P 500 signe ainsi sa pire performance entre Noël et jour de l'an depuis 1952 ! (-3.5%). Dans cet environnement, les valeurs à durée longue comme la thématique environnementale souffrent. Les valeurs technologiques finissent le mois en positif grâce à leur très bonne performance de début de mois. Les actions européennes sont également positives.

## PERFORMANCES

Sur l'exercice, le fonds enregistre les performances suivantes :

Part	Performance sur la période*
R	+2,26%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

En date du 26 avril 2024, le prospectus du FCP a été mis à jour de la manière suivante : la rubrique relative aux commercialisateurs du FCP a été actualisée.

Par ailleurs, la dénomination ainsi que le statut de la société assurant le service de réception et transmission des ordres (RTO) pour le compte de la société de gestion ont été mis à jour, cette dernière étant désormais désignée sous le nom de Sycomore Global Markets (société anonyme agissant en qualité d'agent lié de Generali Asset Management S.p.A., *Società di gestione del risparmio*).

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	15/01/24			31/12/24		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
PLANIFIQUE HORIZON	100.00	4 001.00	400 100.00	102.26	61 420.01	6 280 859.27

## INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 31 décembre 2024, le FCP détenait des parts ou actions de l'OPCVM suivant :

- SYCOMORE SUSTAINABLE TECH
- SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE
- SYCOMORE GLOBAL SOCIAL ECO SOLUTIONS
- SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT

# PLANIFIQUE HORIZON

## MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	0
Vente Actions	0
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat Option	0
Vente Option	0

MOUVEMENTS	
Achat OPC	85
Vente OPC	24
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	18
Vente ETF	3

## POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

## PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management a confié la négociation de ses ordres à Sycomore Global Markets. Sycomore Global Markets reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres. Sycomore Global Markets est une entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en vue de fournir le service de réception et de transmission d'ordres pour compte de tiers. Sycomore Asset Management ne bénéficie d'aucune sorte de commission en nature (soft commissions).

## COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

## INFORMATION SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En réponse aux exigences de l'Art 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM. La plate-forme de sélection de valeurs étant commune à tous les fonds gérés par Sycomore Asset Management, le fonds peut bénéficier de la prise en compte de critères ESG sans que cette dernière soit systématique.

## REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024\*

*Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)*  
Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

## 1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

## 2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

## 3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

## 4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

## 5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

## PLANIFIQUE HORIZON

- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

### 6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

### 7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 532 727 €  
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 2 732 000 €  
Nombre de bénéficiaires : 71, dont 34 de la catégorie Personnel Identifié  
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 713 060 €

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2024.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

# PLANIFIQUE HORIZON

## DECLARATION PREALABLE AU CONTRAT SFDR

Informations precontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (EU) n° 2019/2088 et à l'article 6, premier alinea, du règlement (EU) n° 2020/852

Denomination du produit : Planifique Horizon

Identifiant d'entité juridique : 969500WQOF7DUBODCW39

## Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui	Non
<p>Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif <b>environnemental</b> : ___ %</p> <p>dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p>dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p>Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___ %</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 25 % d'investissements durables</p> <p>ayant un objectif environnemental et réalisées dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> avant un objectif environnemental et réalisées dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> avant un objectif social</p> <p>Il promeut des caractéristiques E/S, mais <b>ne réalisera pas d'investissements durables</b></p>



## Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

La stratégie d'investissement du Fonds est socialement responsable et repose sur une allocation discrétionnaire de son actif net entre plusieurs classes d'actifs.

Le processus de recherche et de sélection de fonds sous-jacents intègre, dans tous les cas, des critères extrafinanciers contraignants et surpondère les fonds dont les critères ESG sont compatibles avec l'objectif d'une croissance durable.

Dans le cadre du Fonds, des critères extrafinanciers sont utilisés pour exclure les OPC affichant des valeurs d'émetteurs présentant des risques majeurs en matière de développement durable et pour favoriser les OPC affichant des valeurs d'émetteurs qui s'attaquent aux problèmes sociétaux et environnementaux au bénéfice des générations futures.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promet.

### *Quels sont /es indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds évaluera l'atteinte de chacun des critères environnementaux ou sociaux à l'aide des critères de durabilité suivants, appliqués au niveau des sociétés de gestion des OPC sous-jacents:

- Conformité des investissements à la politique d'exclusion ISR du gestionnaire;
- Conformité des investissements au processus d'analyse des controverses du gestionnaire;
- Conformité des investissements à la politique PAI du gestionnaire.

Au niveau des OPC :

- Classification des OPC au regard du Règlement SFDR et de leur seuil d'investissement en investissements durables. En particulier, le Fonds investira systématiquement dans des OPC bénéficiant du label français ISR.

### *Que/s sont /es objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment /es investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?*

Le Fonds investira en partie dans d'autres fonds ayant des objectifs d'investissement durables, environnementaux ou sociaux, remplissant ainsi les conditions d'éligibilité à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088. À cet égard, les fonds ayant un objectif environnemental seront éligibles au Fonds sans contraintes concernant leur engagement - au non - à investir dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Par ailleurs, le Fonds réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social sur la base d'investissements dans des fonds qui se sont engagés à investir au moins 25% de leurs actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social.

Ces investissements durables reposent sur les définitions des sociétés de gestion responsables des fonds sous-jacents, et peuvent différer d'un fonds à un autre. Les marges d'interprétation du label ISR peuvent conduire à des différences d'univers d'investissement éligibles au label ISR d'un fonds à un autre.

***Dans quelle mesure /es investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour les investissements en fonds tiers, notre procédure de sélection de fonds intègre des critères ESG afin d'éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative: les gérants sélectionnés doivent à minima témoigner de la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration ESG: politique d'exclusion ISR, processus d'analyse des controverses et politique d'incidence négative (PAI).

*Comment /es indicateurs concernant /es incidences négatives ant-i/s été pris en considération ?*

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

*Dans quelle mesure /es investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Dans le cadre des investissements réalisés par le FCP, nous intégrons l'analyse de la politique d'exclusion mise en œuvre par les sociétés de gestion des fonds sous-jacents relative aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à " ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel /es investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.*

*Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte /es critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental/. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte /es critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental/.*



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

- X** Oui, comme indiqué à la sous-section précédente:
- o Les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables, sont pris en compte pour tout investissement du portefeuille par la politique d'exclusion des sociétés de gestion des fonds sous-jacents.

# PLANIFIQUE HORIZON

o En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable, tout investissement doit se conformer à la politique PAI des sociétés de gestion des fonds sous-jacents visant notamment les principaux impacts négatifs.

Non



## Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

Le Fonds est géré de façon discrétionnaire et son allocation d'actifs évolue, à l'intérieur des limites définies dans le tableau ci-dessous, avec l'objectif de diminuer progressivement l'exposition à des actifs risqués (actions et obligations à haut rendement) en fonction des conditions de marché et de l'horizon de placement recommandé, correspondant au début de l'année 2044.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque,

Les deux principaux moteurs de performance escomptés seront une stratégie d'actions et une stratégie d'obligations, par le biais de l'investissement en parts et/ou d'actions d'OPC à hauteur de 90% minimum de l'actif net.

Le FCP investira systématiquement dans des OPC bénéficiant du label français ISR.

Le Fonds pourra détenir des liquidités à titre accessoire.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution prévisionnelle des différentes expositions :

	Produits d'actions	Produits de taux			OPC monétaires	OPC de performance absolue
		OPC spécialisés en obligations spéculatives dites « High Yield »	OPC spécialisés en obligations « Investment Grade »	OPC spécialisés en obligations de signature d'Etat		
De la création du fonds jusqu'au 31/12/2028	0-75%	0-75%	0%-95%	0%-95%	5-100%	0-25%
Du 01/01/2029 au 31/12/2033	0-60%	0-60%	0%-90%	0%-90%	10%/2-100%	0-25%
Du 01/01/2034 au 31/12/2038	0-50%	0-50%	D%/2-75%	D%/2-75%	25%-100%	0-25%
Du 01/01/2039 au 31/12/2043	0-35%	0-35%	D%/2-50%	D%/2-50%	50%/2-100%	0-25%
A partir du 01/01/2044	0-20%	0-20%	D%/2-20%	D%/2-20%	80%/2-100%	0-20%

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

**Que/Jes sont /es contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner mes investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou socio/es promues par ce produit financier?**

Le Fonds investira à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors liquidités) dans des OPC bénéficiant du label français ISR.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

**Dans quel/e proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Dans le cadre de la stratégie d'investissement, l'univers d'investissement se limite aux fonds bénéficiant du label français ISR.

**Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Les sociétés de gestion des OPC sélectionnées devront témoigner de la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration ESG. Pour déterminer les pratiques de bonne gouvernance, notre évaluation repose principalement sur les informations recueillies auprès des sociétés de gestion des fonds cibles sur le pilier « Gouvernance ». Cette évaluation peut donc différer d'une société de gestion à une autre, selon chaque méthodologie d'analyse ESG propriétaire.

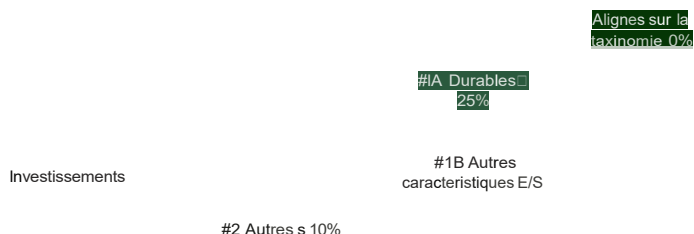


**Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?**

Les éléments ayant force obligatoire de la stratégie d'investissement (hors liquidités et produits dérivés détenus à des fins de liquidités), utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'obtenir chacun des critères environnementaux ou sociaux promus par ce produit financier, sont exigés pour tout investissement du fonds.

Le portefeuille investira au moins 90% de son actif net dans des investissements alignés sur les caractéristiques Environnementales et/ou Sociales (correspondant au taux minimum d'analyse extra-financière du portefeuille).

L'**allocation des actifs** définit la proportion d'investissement dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#12 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#11 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Il convient de noter que les pourcentages mentionnés dans le graphique ci-dessus sont exprimés par rapport à l'actif net du Fonds, et dans des circonstances normales de marche.

L'objectif de la part restante des investissements, y compris une description des garanties environnementales ou sociales minimales, est stipulé dans les questions suivantes : « Quels sont les investissements inclus dans la catégorie 2 « Autres » », « Quel est leur objectif » et « Y a-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales? ».

**Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

L'utilisation de produits dérivés n'est pas prise en compte pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

**Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

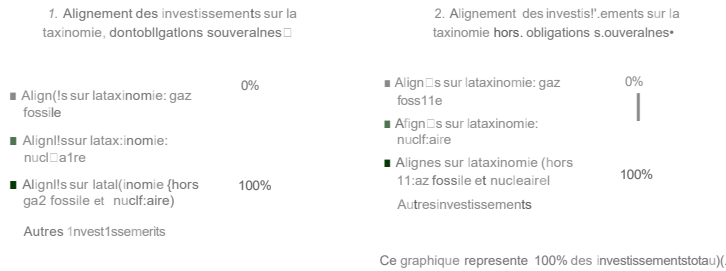
- Oui:
- Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# PLANIFIQUE HORIZON

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



**Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

**Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques considérées comme écologiquement viables dans le cadre de la taxinomie européenne**

Le fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental (1 %).

Toutefois, le fonds s'engage à investir au moins 25 % de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.

**Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

Le fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des placements durables ayant un objectif social (1 %).

Toutefois, le fonds s'engage à investir au moins 25 % de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.

# PLANIFIQUE HORIZON

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **depenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **depenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Il convient de noter que les pourcentages mentionnés dans le graphique ci-dessus sont exprimés par rapport à l'actif net du Fonds, et dans des circonstances normales de marche.

L'objectif de la part restante des investissements, y compris une description des garanties environnementales ou sociales minimales, est stipulé dans les questions suivantes : « Quels sont les investissements inclus dans la catégorie 2 « Autres », « Quel est leur objectif ? » et « Y a-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? ».

## **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

L'utilisation de produits dérivés n'est pas prise en compte pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

## **Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

## **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

**X** Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement PLANIFIQUE HORIZON

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024  
Fonds Commun de Placement  
PLANIFIQUE HORIZON  
14, avenue Hoche - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement PLANIFIQUE HORIZON**

14, avenue Hoche - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PLANIFIQUE HORIZON constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Christophe Coquelin  
KPMG le 15/05/2025 19:55:53



Christophe Coquelin  
Associé

## Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(*)</sup></b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(*)</sup></b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(*)</sup></b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>5,888,390.21</b>
OPCVM	5,888,390.21
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
Loans	
Autres	
<b>Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>5,888,390.21</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>684.53</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>399,730.96</b>
<b>Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II <sup>(*)</sup></b>	<b>400,415.49</b>
<b>TOTAL ACTIF I+II</b>	<b>6,288,805.70</b>

<sup>(\*)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	-
Capital	6,141,275.13
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	139,584.14
Capitaux propres I :	6,280,859.27
Passifs de financement II	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>6,280,859.27</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	-
<b>Autres passifs :</b>	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	7,946.43
Concours bancaires	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>7,946.43</b>
<b>TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV</b>	<b>6,288,805.70</b>

## Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	-
<b>Produits sur opérations financières</b>	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	4,731.07
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>4,731.07</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>4,731.07</b>
<b>Autres produits :</b>	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres Charges :</b>	-
Frais de gestion de la société de gestion	-42,697.75
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-42,697.75</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B</b>	<b>-37,966.68</b>

## PLANIFIQUE HORIZON

<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-38,479.42</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C + D</b>	<b>-76,446.10</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	<b>-</b>
Plus et moins-values réalisées	-7,466.90
Frais de transactions externes et frais de cession	-2,492.15
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-9,959.05</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>1,255.44</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-8,703.61</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	<b>-</b>
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	109,090.95
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>109,090.95</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>115,642.90</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>224,733.85</b>
<b>Acomptes :</b>	<b>-</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>139,584.14</b>

## STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

### OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a vocation à recueillir l'épargne constituée dans le cadre de contrats d'épargne dont l'horizon de placement est la date estimée de départ à la retraite, correspondant au début de l'année 2044.

Le FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle positive nette de frais de gestion, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2044 et d'une réduction progressive de l'exposition aux actifs risqués (actions et obligations à haut rendement).

Compte tenu de l'horizon et de la stratégie de désensibilisation progressive du FCP aux actifs risqués (actions et obligations à haut rendement), cet objectif de performance évoluera par périodes de 5 ans, de la façon suivante :

- De la date de création du fonds jusqu'au 31/12/2028, l'objectif de gestion sera la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 5% ;
  - A compter du 01/01/2029 jusqu'au 31/12/2033, l'objectif de gestion sera la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 4% ;
  - A compter du 01/01/2034 jusqu'au 31/12/2038, l'objectif de gestion sera la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 3% par an ;
  - A compter du 01/01/2039 jusqu'au 31/12/2043, l'objectif de gestion sera la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 2% ;
  - A compter du 01/01/2044, l'objectif de gestion sera la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 1% par an.
- Ces objectifs sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées à date par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP, les conditions de marché pouvant évoluer.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

## Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Parts C	102.26
<b>Actif net (en k EUR)</b>	6,280.86
<b>Nombre de titres</b>	
Parts C	61,420.0120

	31/12/2024
<b>Date de mise en paiement</b>	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	
Parts C	-0.14
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>	
Parts C	-1.24

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro .

La durée de l'exercice est de 11 mois et 16 jours.

### Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Commission de souscription	Frais de fonctionnement et de gestion	Valeur liquidative d'origine	Minimum de souscription
R	FR001400IN17	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	3% Taux maximum	1.50% TTC annuel maximum	100€	100€

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

### Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

#### **Valeurs mobilières**

**Les titres cotés** : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

**Les O.P.C.** : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

#### **Instruments financiers à terme et conditionnels**

**Futures** : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

**Options** : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

# PLANIFIQUE HORIZON

**Options OTC** : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

## Frais de fonctionnement et de gestion

### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème TTC
		Part R
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Taux annuel TTC maximum 1.50%
Frais indirects maximum	Actif net	2.5% TTC hors frais de surperformance éventuels
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	10 euros TTC maximum sur les OPC
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice, déterminé suivant le calendrier d'allocation évolutive : Estr+2,8% de la date de création au 31/12/2028 Estr+2,5% du 01/01/2029 au 31/12/2033 Estr+2% du 01/01/2034 au 31/12/2038 Estr+1% du 01/01/2039 au 31/12/2043 Estr+0,5% à compter du 01/01/2044

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

## Commission de surperformance :

### Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances noncompensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

# PLANIFIQUE HORIZON

## Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 23 mois et 17 jours, commençant le 15 janvier 2024 (date de création du Fonds).

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans<sup>1</sup> (période de référence).

Chaque période d'observation correspond à l'exercice comptable du Fonds. Il est néanmoins précisé que la première période d'observation durera 23 mois et 17 jours (de la date de création du Fonds jusqu'au 31 décembre 2025). Ainsi, et par exception, la première période de référence pourra aller au-delà de 5 années si une sous-performance est enregistrée sur la première période d'observation et qu'elle n'est pas compensée lors des 4 exercices suivants.

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

## Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

## Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. Par exception - le prélèvement d'une commission de surperformance ne pouvant être réalisé sur la base d'une période d'observation inférieure à un an - la première période de cristallisation sera de 23 mois et 17 jours, de la date de création du Fonds jusqu'au 31 décembre 2025.

## **Frais de recherche**

Néant

## **Rétrocession de frais de gestion**

Néant

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables**

### **Affectation des revenus nets**

Capitalisation

### **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Capitalisation

### **Changements affectant le fonds**

Néant

## Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) <sup>1</sup>	6,751,662.24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-531,968.19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-37,966.68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-9,959.05
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	109,090.95
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>6,280,859.27</b>

<sup>1</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

<sup>2</sup> Rubrique Spécifique aux MMF.

## Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	66,699.1475
Nombre de titres rachetés	5,279.1355
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

## Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR001400IN17	R	Capitalisation	EUR	6,280,859.27	61,420.0120	102.26

## Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
<b>Actif</b>		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
<b>TOTAL</b>	-					

## PLANIFIQUE HORIZON

### Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-

## PLANIFIQUE HORIZON

### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	399.73	-	-	-	399.73
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		-	-	-	<b>399.73</b>

## PLANIFIQUE HORIZON

### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	399.73	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>399.73</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

## Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors Bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
<b>OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010017731	ALLIANZ SECURICASH SRI	Allianz	Monétaire	France	EUR	128,508.12
FR0007435920	AMUNDI CASH INSTITIU SRI -IC	Amundi	Monétaire	France	EUR	80,973.72
FR0011176635	AMUNDI CASH INSTITUT SRI-EC	Amundi	Monétaire	France	EUR	439,196.40
IE000R85HL30	AMUNDI MSCI NORTH AMERICA ES	Amundi	Actions	Irlande	EUR	445,520.00
LU1490784953	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE ICA	DNCA	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	116,615.00
LU0907928062	DPAM L -BDS EMK	DPAM	Obligations	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	156,060.00
FR0011274984	GEMFUN-GEMEQUIT I ACT - I-	Gemway	Actions	France	EUR	199,020.00
FR0010233726	GENERALI TRESORERIE ISR	Generali	Monétaire	France	EUR	487,212.70
IE00BYX8XC17	ISHARES MSCI JAPAN SRI USD-A	Ishares	Actions	Irlande	EUR	134,160.00
IE00BYX2JD69	ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	Ishares	Actions	Irlande	EUR	596,750.00
FR0013447737	IXIOS GOLD-I EUR	Ixios	Actions	France	EUR	53,326.80
FR0013439478	LA FRANCAISE RENDEMENT GLOBAL 2028 13C	La française	Obligations	France	EUR	267,768.00
FR0011844034	LAZARD CRE FI IC PARTS -IC-	Lazard	Obligations	France	EUR	277,230.60
FR0010750984	LBPAM EONIA 6-12 MOIS-I	LBPAM	Monétaire	France	EUR	278,514.25
LU1951224663	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS LUX I SICAV	Natixis	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	351,532.00
FR0010952788	OBJECTIF CAPITAL FI-I	Lazard	Obligations	France	EUR	285,490.80
FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	Ostrum	Monétaire	France	EUR	291,717.14
LU0104884605	PFLUX WATER SHS I CAP	Pictet	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	128,980.00
LU2412099116	SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS - XCA	Sycomore	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	126,042.80
LU2413899282	SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	Sycomore	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	295,252.48
FR0010971705	SYCOMORE SELECTION RESPONS-I	Sycomore	Actions	France	EUR	191,219.40

## PLANIFIQUE HORIZON

LU2181906939	SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	Sycomore	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	359,900.00
LU2903445901	THE SQU FD SQ MT CH-I EUR	Square	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	197,400.00
<b>TOTAL</b>						<b>5,888,390.21</b>

## Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	684.53
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>684.53</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	7,946.43
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>7,946.43</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	42,696.49	1.50
Commissions de surperformance	1.26	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

	Exercice 31/12/2024
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

## Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-76,446.10
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-76,446.10</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-76,446.10
<b>Total</b>	<b>-76,446.10</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## PLANIFIQUE HORIZON

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-8,703.61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>-8,703.61</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-8,703.61
<b>Total</b>	<b>-8,703.61</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

# PLANIFIQUE HORIZON

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>5,888,390.21</b>	<b>93.75</b>
<b>OPCVM</b>				<b>5,888,390.21</b>	<b>93.75</b>
ALLIANZ SECURICASH SRI	1	128,508.12	EUR	128,508.12	2.05
AMUNDI CASH INSTITIU SRI -IC	7	11,567.67	EUR	80,973.72	1.29
AMUNDI CASH INSTITUT SRI-EC	42	10,457.06	EUR	439,196.40	6.99
AMUNDI MSCI NORTH AMERICA ES	4,000	111.38	EUR	445,520.00	7.09
DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE ICA	500	233.23	EUR	116,615.00	1.86
DPAM L -BDS EMK	1,000	156.06	EUR	156,060.00	2.48
GEMFUN-GEMEQUIT I ACT -I-	1,000	199.02	EUR	199,020.00	3.17
GENERALI TRESORERIE ISR	130	3,747.79	EUR	487,212.70	7.76
ISHARES MSCI JAPAN SRI USD-A	20,000	6.71	EUR	134,160.00	2.14
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	50,000	11.94	EUR	596,750.00	9.50
IXIOS GOLD-I EUR	30	1,777.56	EUR	53,326.80	0.85
LA FRANCAISE RENDEMENT GLOBAL 2028 13C	240	1,115.70	EUR	267,768.00	4.26
LAZARD CRE FI IC PARTS -IC-	180	1,540.17	EUR	277,230.60	4.41
LBPAM EONIA 6-12 MOIS-I	25	11,140.57	EUR	278,514.25	4.43
NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS LUX I SICAV	2,300	152.84	EUR	351,532.00	5.60
OBJECTIF CAPITAL FI-I	120	2,379.09	EUR	285,490.80	4.55
OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	22	13,259.87	EUR	291,717.14	4.64
PFLUX WATER SHS I CAP	200	644.90	EUR	128,980.00	2.05
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS - XCA	1,300	96.96	EUR	126,042.80	2.01
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	2,320	127.26	EUR	295,252.48	4.70
SYCOMORE SELECTION RESPONS-I	340	562.41	EUR	191,219.40	3.04
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	2,000	179.95	EUR	359,900.00	5.73
THE SQU FD SQ MT CH-I EUR	800	246.75	EUR	197,400.00	3.14
<b>Créances</b>				<b>684.53</b>	<b>0.01</b>
<b>Dettes</b>				<b>-7,946.43</b>	<b>-0.13</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>399,730.96</b>	<b>6.36</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>6,280,859.27</b>	<b>100.00</b>

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

## PLANIFIQUE HORIZON

### Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
<b>Total</b>	-	-		-		-

\* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

## PLANIFIQUE HORIZON

### Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				

## PLANIFIQUE HORIZON

### Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

#### Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

## PLANIFIQUE HORIZON

### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

#### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
<b>Futures</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Options</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Swaps</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Autres instruments</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Total</b>			-	-	-

## Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)</b>	5,888,390.21
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	-
<b>Autres actifs (+)</b>	400,415.49
<b>Autres passifs (-)</b>	7,946.43
<b>Passifs de financement (-)</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>6,280,859.27</b>

## Informations destinées aux porteurs de parts suisses (non auditées)

**Domiciliation du FCP:** France

**Représentant en Suisse:**

Acolin Fund Services AG  
Maintower, Thurgauerstrasse 36/40  
CH-8050 Zurich

**Service de paiement en Suisse:**

Banque cantonale de Genève  
17, quai de l'île  
CH-1204 Genève

**Lieu de distribution des documents déterminants**

Le Règlement de gestion, le Prospectus, la feuille d'information de base et les rapports annuels et semestriels peuvent être consultés au siège social du Fonds et auprès des établissements chargés des services financiers du Fonds, et sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse. Des exemplaires du Règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles sur demande.

La liste des changements (achats et ventes de titres) affectant la composition du portefeuille-titres durant l'exercice est tenue à la disposition des personnes intéressées gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse.

**Total Expense Ratio (TER)**

Le Total Expense Ratio (TER) correspond à la somme de la Commission de Gestion et Autres Frais de la période rapportée à la moyenne des actifs nets de la catégorie de parts. La Commission de Gestion est calculée sur la moyenne des actifs nets du mois écoulé de chaque catégorie de parts.

Les Autres Frais comprennent l'ensemble des autres frais (auditeur, publication de la valeur nette d'inventaire, taxe d'abonnement, etc.) et commissions (Banque dépositaire, Agent Administratif, etc) à l'exception des frais et commissions liés aux transactions.

Dans le cas particulier des compartiments et des catégories de parts lancés au cours de l'exercice, le TER a été calculé sur la base des commissions de gestion et des autres frais comptabilisés depuis le lancement et extrapolés sur une période de 12 mois.

Le total expense ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse "Directive pour le calcul et la Publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux" établie par la Asset Management Association Switzerland (AMAS).

## PLANIFIQUE HORIZON

### Total Expense Ratio (TER)

Pour la période du 29/12/2023 au 31/12/2024

Code ISIN	Type Classe	Type part	TER	Dont commission de performance
FR001400IN17	R	C	1.91 %	-

### Données historiques de performance

Les performances sont indiquées pour les trois dernières années d'existence des compartiments. Pour les compartiments ou les classes de parts lancées/souscrites en cours d'année, la performance à la clôture n'est pas calculée.

Code ISIN	Type Classe	2021	2022	2023	2024
FR001400IN17	R	-	-	-	2.26 %

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.